

Délibération du Conseil d'administration

Séance du 21 mars 2024

Présents MM. Jean-Paul PAVILLON, Philippe LABORDERIE et Mmes Edith CHOUTEAU, Danielle LANGLOIS, Corinne PICARD (arrivée au point n°2) représentants le conseil municipal.
Mmes Chantal SCHWARTZ, Monique LE BIHAN, Martine SCOTTO DI VETTI-MO et M. Paul ABLINE, représentants les associations.

Absentes excusées ayant donné pouvoir

Mme Christine CORBILLON
Mme Marie-Chantal GUILLOT

Mme Danielle LANGLOIS
M. Paul ABLINE

Absents excusés

M. Gérald BOUSSICAULT
Mme Christelle TREHET-COLLET

Assistaient également

Mme Marion POISSONNEAU, directrice du CCAS,
Mme Myriam PASQUETTE, directrice générale adjointe, Ville des Ponts-de-Cé,
M. Philippe FREMONDIÈRE, directeur général des services, Ville des Ponts-de-Cé.

POINT N°6 – EXERCICE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS AU PRÉSIDENT

Madame CHOUTEAU, vice-présidente, expose :

Vu la délibération 2020-07-08-5 relative aux pouvoirs délégués au Président,
Les membres du Conseil d'Administration sont invités à prendre connaissance des décisions ci-après, prises par le Président dans le cadre de l'exercice des pouvoirs délégués.

Date	N° de Décision	Désignation
21/02/24	DP24-5	1ère domiciliation
01/03/24	DP24-6	Renouvellement domiciliation
08/03/24	DP24-7	Renouvellement domiciliation
08/03/24	DP24-8	Renouvellement domiciliation
11/03/24	DP24-9	1ère domiciliation
13/03/24	DP24-10	Renouvellement domiciliation

Après en avoir délibéré, le conseil approuve cette proposition à l'unanimité.

Le Président,

Jean-Paul PAVILLON

CCAS LES PONTS-DE-CÉ



Accusé de réception en préfecture
049-264901976-20240321-AS-24-03-21-6-DE
Date de télétransmission : 22/03/2024
Date de réception préfecture : 22/03/2024